

Le Mardi 29 Novembre 2016 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la R.A.D.E.M. 78, Avenue des F.A.R. MEKNES, à l'ouverture des plis en séance publique des appels d'offres ouverts suivants :

| A.O N°       | Désignation  | Estimation des coûts des prestations (DH TTC) | Caution provisoire (DH) | Visite des lieux       |
|--------------|--|---|-------------------------|------------------------|
| 1774/C/2016  | Audit de la base de données des clients (Actualisation des données et références des points de comptage) | 1 692 000.00                                  | 26 000.00               | Non prévue             |
| 1775/AA/2016 | Souscription de diverses assurances pour le compte de la RADEM.  | 1 305 590.10                                  | 20 000.00               | 17/11/2016 à 10 heures |
| 1776/SI/2016 | Mise en place d'un géoportail Métier pour la RADEM   | 1 800 000.00                                  | 27 000.00               | Non prévue             |

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés auprès du Département Logistique de la RADEM 78, Avenue des FAR MEKNES, Tél. +212 5 35 52 18 01, Fax +212 5 35 52 28 22  
Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les candidats désirant recevoir les dossiers d'appels d'offres par voie postale joindront à leur demande un chèque de cent dirhams (100.00 dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement, fixant les conditions et les formes de passation des marchés pour le compte de la régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Meknès.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé au bureau d'ordre de la RADEM 78, Avenue des F.A.R, Meknès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.